

## Environnement

### « Croire que l'on peut protéger le patrimoine et, dans le même temps, développer des éoliennes est illusoire »

**Entretien avec Francis Monamy,**  
avocat en droit public, cabinet Francis Monamy.

**L'**avocat livre son analyse du concept de « développement harmonieux » des éoliennes terrestres mis en avant par le gouvernement dans une instruction du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale.

#### **M Pourquoi les projets de parcs éoliens sont-ils autant remis en question ?**

La contestation a crû à mesure que les éoliennes ont grandi. En quelques années, la hauteur des machines a été multipliée par trois. Les plus grandes culminent aujourd'hui à 240 m. Il existe encore des projets avec des éoliennes qui ne dépassent pas les 80 m : ceux-là ne sont généralement pas contestés. De plus, les parcs éoliens introduisent dans les paysages un élément singulier mais avec la multiplication de ces installations, les paysages de plaine, de mer et de montagne finissent tous par se ressembler, et ce qui fait la richesse paysagère et patrimoniale de la France disparaît.

#### **M L'instruction gouvernementale du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale va-t-elle permettre de mieux répartir les éoliennes sur le territoire ?**

Cette instruction est un non-événement et ne changera rien à la pratique actuelle. Elle n'est pas contraignante pour les préfets et n'empêchera pas l'octroi d'autorisations dans des zones jugées défavorables. Lors de l'instruction des dossiers, les préfets devront avoir à l'esprit les objectifs de la PPE [programmation pluriannuelle de l'énergie, NDLR] qui impose de doubler la capacité éolienne d'ici à 2028. Il est illusoire et incohérent de dire aux préfets qu'il faut protéger le patrimoine et les paysages et, dans le même temps, accélérer le développement des éoliennes.

#### **M La loi Climat et résilience fait des Srdet un document phare de l'éolien. L'échelon régional est-il adéquat ?**

Non. Cette échelle est trop vaste et la région est trop déconnectée des réalités locales. Ce n'est pas la collectivité qui est en mesure de concevoir intelligemment une planification. Elle n'a pas de vision autre que théorique des choses. La région, c'est bien pour s'occuper des lycées, du développement économique, mais elle n'est pas en capacité de mettre en place une politique de planification d'ordre urbanistique.



GOUVIEUX PHOTOS

Francis Monamy estime que les départements seraient davantage qualifiés pour organiser la planification des éoliennes.

#### **M Quel échelon serait le plus pertinent ?**

Je plaide pour un outil départemental. Les élus départementaux sont bien plus en prise avec les territoires et ont l'habitude de travailler avec leurs homologues locaux. Le pouvoir de planification serait partagé entre le préfet de département et le conseil départemental. La décision serait prise après une étude approfondie dans laquelle interviendraient les élus communaux. Cela permettrait de marier intelligemment la politique nationale qui relève de la responsabilité du gouvernement et le devenir des territoires qui relève, en vertu de la libre administration des collectivités territoriales, des communes et des intercommunalités.

#### **M Quelle est la tendance jurisprudentielle en matière d'éolien et de protection du patrimoine ?**

Dans l'ensemble, les décisions vont dans le sens du développement des éoliennes. Il faut dire que les juges n'ont rien sur quoi s'appuyer : pas de planification, pas de document contraignant et une communication tonitruante autour du fait que, si l'on veut sauver la planète, il faut développer des éoliennes. Les juges sont naturellement libres de leur décision, mais il est difficile de ne pas subir l'influence de ce message. En outre, la question des paysages est délicate car subjective. Certains magistrats y sont sensibles, d'autres non. Il peut y avoir aussi un défaut de formation des juges à cet égard. En France, la législation protectrice des monuments historiques et des paysages est très imparfaitement appliquée.

● Propos recueillis par Sandrine Pheulpin